

S é a n c e d u 1 8 s e p t e m b r e 2 0 2 0 , à 2 0 h 0 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2020

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Fanny FAURE, Kevin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY, Lise LE RUYET, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Catherine POUTET, Cyril POUYADE, Laëtitia SOURY, Margaret TOOLAN, Geneviève VERGÉ BEAUDOU.

Secrétaire de séance : Laëtitia SOURY

Absents excusés : Thierry BERGER, Jean-Baptiste BRIONNAUD, Jean-Marc QUILLON

3 pouvoirs : Thierry BERGER donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY
Jean-Baptiste BRIONNAUD donne pouvoir à Cyril POUYADE
Jean-Marc QUILLON donne pouvoir à Kevin GOUDARD

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Il est voté à l'unanimité.

51/2020 - Budget communal – Constatation de recettes supplémentaires

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'inscrire une recette supplémentaire au budget communal suite à la vente de coupe de bois en forêt sectionale de la Roche, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
6282 +37 250 €	7022 +37250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE d'effectuer la décision modificative énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 21 septembre 2020

52/2020 - Budget communal – Virement de crédits

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédits au budget communal afin de prendre en compte les excédents du budget assainissement clôturé le 31 décembre 2018 et transféré à la Communauté de Communes ELAN. Il propose le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
6282 +25 528 €	002 + 25 528 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
10226 + 1 500 €	001 + 45 906 €
2315 + 44 406 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE d'effectuer le virement de crédits énoncé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 septembre 2020

53/2020 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget communal

Cette délibération remplace la délibération du 7 mai 2020, n° 23/2020

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	317 496,21 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	-84 727,80 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19

Solde d'exécution de l'exercice	-277 437,27 €
Solde d'exécution cumulé	-362 165,07 €

Restes à réaliser au 31/12/19

Dépenses : 229 665,00 €

Recettes : 294 823,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19

Rappel du solde d'exécution cumulé	-362 165,07 €
Rappel du solde des restes à réaliser	65 158,00 €
Total	-297 007,07 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	291 254,42 €
Résultat antérieur	317 496,21 €
Total à affecter	608 750,63 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement ligne 1068	297 007,07 €
Affectation complémentaire en « réserves » Section d'investissement ligne 1068	45 905,9 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 ligne 002	265 837,66 €

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 21 septembre 2020

54/2020 - 54/2020 - Travaux d'urgence sur contrefort sud-ouest et pignon ouest de l'église de la Croix Glorieuse

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'urgence sur le contrefort sud-ouest et le pignon ouest de l'église de la Croix Glorieuse. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 39 413,84 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation des travaux d'urgence sur contrefort sud-ouest et pignon ouest de l'église

DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription aux programmes de subvention du Département et de l'Etat auprès de la DRAC et des crédits DSIL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2020

55/2020 - Demande de participation financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'un courrier d'une administrée sollicitant une aide financière de la commune dans le cadre du Bonus Vélo proposé par l'Etat. En effet, pour déclencher l'attribution de l'aide de l'Etat plafonnée à 100 €, la participation d'une collectivité territoriale est requise à parité avec l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne pas attribuer d'aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2020

56/2020 - Contribution communale suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes ELAN

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant la contribution communale suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes Elan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, sous réserve que les montants annuels de travaux figurant dans les tableaux annexés à la présente soient réellement exécutés (page 4 et 5 du rapport n° 01-2020 de la CLECT).

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 septembre 2020

57/2020 – Révision d'aménagement forestier

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement forestier des forêts sectionales de Champour, Charensannes, La Roche, Lavaud-Jaloulaud, Malabard, Silord et de la forêt communale de Razès sises sur la commune de Razès, bénéficiant du régime forestier, projet établi par l'Office National des Forêts – Agence Régionale de Limoges.

Après l'avoir étudié, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER l'aménagement forestier de la forêt susvisée pour la période 2021-2035

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 octobre 2020

Affaires diverses

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal sur les mesures sanitaires prises dans le cadre de la COVID 19 lors de la rentrée scolaire :

- dispositif allégé par rapport à la distanciation physique dans les salles de classe si possible
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque est recommandé, des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes
- présence des parents à l'intérieur de l'établissement est interdite sauf pour les parents accompagnant un élève de TPS ou PS pendant la première semaine
- 2 services au restaurant scolaire la première semaine et retour à 1 service à la demande des enseignants

Madame Fanny FAURE soulève le problème du nombre d'enfants à la garderie avec un seul adulte. Réponse apportée : l'accueil garderie est organisé de 7h15 à 8h00 avec un seul agent. A partir de 8h00 un deuxième agent prend en charge les plus petits. A partir de 8h30, les élèves de l'école primaire sont convoyés par un troisième agent.

Monsieur le maire fait un bilan des animations qui ont eu lieu cet été le 17 et 31 juillet et le 14 et 28 août 2020. Le bilan est très satisfaisant au niveau des producteurs et artistes. Des améliorations sont à apporter sur la communication et la planification des animations futures.

Madame Geneviève VERGÉ BEAUDOU rend compte des contacts pris avec le Sirque de Nexon pour la mise en place d'animations et avec le FRAC – FACLIM pour la mise en place d'un partenariat culturel.

Fin de séance à 23h.